

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC103

présenté par

M. Berta, Mme Essayan, M. Garcia, Mme Mette et Mme Maud Petit

ARTICLE 3

À l'alinéa 12, après le mot :

« prévention »,

insérer les mots :

« et de pédagogie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter les actions de prévention d'un volet information pédagogique sur le fonctionnement du système d'assurance maladie, afin que la méconnaissance des dispositifs en place ne constitue pas un frein à l'amélioration de l'état de santé des étudiants.